



PIECES RELATIVES AUX JUSTIFICATIFS FONCIERS, AUX AVIS ET AUX CONSULTATIONS

Parc éolien de Colchique



**COMMUNES D'ACCOLANS, BOURNOIS,
MANCENANS ET SOYE**

Département du DOUBS (25)

Février 2021 – Version consolidée Juillet
2024

H2air
29, rue des Trois Cailloux
80000 Amiens
www.h2air.fr



ALISE environnement
102, rue du Bois Tison
76160 ST JACQUES-SUR-DARNETAL
Tél. : 02 35 61 30 19
Fax : 02 35 66 30 47



DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

PARC EOLIEN DE COLCHIQUE

Communes d'Accolans, Bournois, Mancenans et Soye
Communauté de Communes des Deux Vallées Vertes
Département du Doubs (25)

Février 2021 – Version consolidée Juillet 2024

PIECES RELATIVES AUX JUSTIFICATIFS FONCIERS, AUX AVIS ET AUX CONSULTATIONS

SELON LE CERFA N°15964*01 :

PJ n°3 - Justificatifs de la maîtrise foncière

PJ n°62 – Avis des propriétaires sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation

PJ n°63 – Avis du maire ou du président de l'EPCI compétent en matière d'urbanisme

AVIS ET ACCORDS CONSULTATIFS



Chapitre 1 – JUSTIFICATIFS DE LA MAITRISE FONCIERE ET AVIS DES PROPRIETAIRES SUR L'ETAT DANS LEQUEL DEVRA ETRE REMIS LE SITE LORS DE L'ARRET DEFINITIF DE L'INSTALLATION



Attestation de maîtrise foncière

Parc éolien « Eoliennes des Colchiques »

Je soussigné, Silvère DA LUZ, agissant en qualité de Responsable de projets de la société Eoliennes des Colchiques dont le siège social se situe 29 rue des Trois Cailloux à Amiens (80), atteste avoir les droits nécessaires pour réaliser le projet éolien des Colchiques et pour solliciter toutes les autorisations et procéder à tous les dépôts et déclarations administratifs requis pour la construction d'un parc éolien et ses éléments connexes conformément à l'article R181-13 du Code de l'environnement sur les parcelles suivantes :

Commune	Parcelle
Mancenans (25250)	A 750, A 3, A 752 <i>Eolienne E4</i>
Mancenans (25250)	A 750 <i>Eolienne E5</i>
Mancenans (25250)	A 5 <i>Eolienne E6</i>
Bournois (25250)	B 512, B 513, B 514, B 516, B 517, B 509, B745, B 540, B 541, B 550 <i>Eolienne E7 et PDL 2&3</i>
Accolans (25250)	ZE 6, ZE 7, ZE 4, ZE 8, ZE 12 <i>Eolienne E8</i>
Soye (25250)	A 10 <i>Eolienne E9</i>
Bournois (25250)	B 551, B 550, B 553, B 554 <i>Eolienne E10</i>
Soye (25250)	A 7 <i>Eolienne E11</i>

Fait à Villers-lès-Nancy, le 17 avril 2023.

Silvère DA LUZ,
Responsable de projets



H2air SAS
29 rue des Trois Cailloux - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 80 01 64 - Fax : 03 22 72 61 84

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux - 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



E 7

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien**
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné BREPSON SYLVAIN
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles ZB.2.1.ZB.6.1.ZB.13.1.ZB.14.1.ZB.6.9.1.ZB.7.0 à ACCOLANS et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À ACCOLANS, le 16/12/2020

Signature

BREPSON Sylvain

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



E 7

**Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien**
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné BRUNNER FLORIAN
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles B.5.1.2., B.5.1.3., B.5.1.4., B.5.1.7. à BOURNOIS et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À BOURNOIS, le 16/12/2020

Signature

BRUNNER Florian

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



**Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien
« éoliennes des Colchiques »**

Je, soussigné DEBOURGE Thierry
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles B.5.15, B.5.16 à BOURNOIS, et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À ÉTRAPPE, le 16/12/2020

Signature

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



PDL

Commune propriétaire ACCOLANS

ZE4-ZE6-ZE8 - E8-E9-V2

**Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du parc éolien des Colchiques**

Je, soussigné(e) Bon d'après-midi à votre émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement de chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Eolien, la société Eoliennes des Colchiques concernant les parcelles **ZE4, ZE6, ZE8** sur la commune de **ACCOLANS** et dont elle est propriétaire, selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version en vigueur, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À Accolans, le 12/07/2021

1/2





Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien

Parc éolien « Éoliennes des Colchiques »

Je soussigné Monsieur PERRIGUEY Olivier, maire de Mancenans, émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Éolien, la société Éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles à Mancenans : A 750 (ancienne dénomination A1), A 752 (ancienne dénomination A4), et A 5 et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture et l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison) ;
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

Fait à Mancenans, le 09 07 2024

Signature

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux - 80000 AMIENS
+33(0)3 22 80 01 64 - info@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné BOBY RAYMOND
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles B.503, B.550, B.551, B.745, B.746 à BOURNOIS, et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À BOURNOIS, le 11.12.2020

Signature

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux - 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Eg E11

Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné CIRESA FRANÇAIS
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles A7, A8, A9, A10 à SOYE et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À SOYE le 16/12/2020

Signature



CIRESA Français
Maire de soye

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr

ZE 12 - V2

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du parc éolien des Colchiques

Je, soussigné(e) Bevan Gilles émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement de chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Eolien, la société **Eoliennes des Colchiques** concernant les parcelles ZE 12 la commune de **ACCOLANS** et dont elle est propriétaire, selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version en vigueur, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législations des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Accolans le 12/07/2024

Signature

1/2

B540 - V3

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien des Colchiques

Je, soussigné(e) BASSAND GUY émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement de chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Eolien, **la société Eoliennes des Colchiques** concernant la parcelle **B540** sur la commune de **BOURNOIS** et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version en vigueur, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législations des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A BOURNOIS, le 09/07/2024

Signature

B541 - V3

Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien des Colchiques

Je, soussigné(e) PERRIGNEY Frédéric émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement de chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Eolien, **la société Eoliennes des Colchiques** concernant la parcelle **B541** sur la commune de **BOURNOIS** et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 dans sa version en vigueur, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législations des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Affenans, le 9/07/2024

Signature

Accord relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du
Parc éolien Colchique (25)

Je, soussigné NOLOT ROBERT
propriétaire des parcelles B553
situées sur la commune de BOURNOIS accepte les conditions de démantèlement
de l'éolienne/câbles/chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Eolien,
la société Eoliennes de COLCHIQUES
selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011, dans sa version en
vigueur « relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de
production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ».

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir
l'agriculture.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

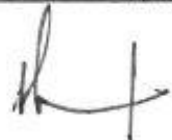
- le démantèlement des installations de production d'électricité ;
- l'excavation des fondations ;
- l'enlèvement des câbles, dès lors que leur maintien pose problème à l'usage des terrains (soit dans le périmètre immédiat -10m environ- des éoliennes et du poste de livraison) ;
- le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés (sauf si le propriétaire souhaite leur maintien en l'état).

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A BAVILLIERS le 25/02/2011

Le propriétaire

NOLOT ROBERT



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de
l'arrêt définitif du parc éolien des Colchiques

Je, soussigné(e) Perrigues Manuel émet un avis favorable sur les
conditions de démantèlement de chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant
du Parc Eolien, la société **Eoliennes des Colchiques** concernant la parcelle **B554** sur la commune de
BOURNOIS et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 26 août 2011 dans
sa version en vigueur, relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique
du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législations
des installations classées pour la protection de l'environnement.

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- la remise en état du site avec le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès
sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de
caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment
autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

A Bournois le 12/07/2024

Signature





Chapitre 2 – AVIS DU MAIRE OU DU PRESIDENT DE L'EPCI COMPETENT EN MATIERE D'URBANISME



Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné Bruno BEAUDREY, président de Communauté de Communes des deux vallées vertes, émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture et l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À PAYS DE CLERVAL, le 18 décembre 2020.



Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Avis relatif aux conditions de remise en état
du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien
« éoliennes des Colchiques »

Je, soussigné CIRESA FRANÇAIS
émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du parc éolien, la société éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles A7, A8, A9, A10 à SOYE, et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison);
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès temporaires créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

À SOYE, le 16/12/2020

Signature



CIRESA Français
Maire de soye

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien

Parc éolien « Éoliennes des Colchiques »

Je soussigné Monsieur PERRIGUEY Olivier, maire de Mancenans, émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Éolien, la société Éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles à Mancenans : A 750 (ancienne dénomination A1), A 752 (ancienne dénomination A4), et A 5 et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture et l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison) ;
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

Fait à Mancenans, le 09 07 2024

Signature

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 22 80 01 64 - info@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt définitif du parc éolien

Parc éolien « Éoliennes des Colchiques »

Je soussigné Monsieur Raymond BOBY, maire de Bournois, émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Éolien, la société Éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles à Bournois : B 512, B513, B 551, B 512, B 513, B 509, B 745, B 540, B 541, B 550, B 553 et B 554 et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture et l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison) ;
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

Fait à Bournois, le 12 juillet 2024

Signature

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 22 80 01 64 - info@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Avis relatif aux conditions de remise en état du site lors de l'arrêt
définitif du parc éolien

Parc éolien « Éoliennes des Colchiques »

Je soussigné Madame Marie-Odile BONDENET-DRUET, maire d'Accolans, émet un avis favorable sur les conditions de démantèlement des éoliennes, postes de livraison, aires de grutage, câbles, chemins d'accès, et de remise en état du site prévu par l'exploitant du Parc Éolien, la société Éoliennes des Colchiques, concernant les parcelles à Accolans : ZE4, ZE6, ZE8 et ZE12 et selon les dispositions reprises ci-dessous et conformes à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement »

Les opérations de remise en état permettront au terrain de retrouver sa vocation initiale, à savoir l'agriculture et l'usage forestier.

Dans ces conditions, les opérations de remise en état comprendront :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité (éoliennes et postes de livraison) ;
- L'excavation de la totalité des fondations jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux. Par dérogation, la partie inférieure des fondations peut être maintenue dans le sol sur la base d'une étude adressée au préfet démontrant que le bilan environnemental du décaissement total est défavorable, sans que la profondeur excavée ne puisse être inférieure à 2 mètres dans les terrains à usage forestier au titre du document d'urbanisme opposable et 1 m dans les autres cas. Les fondations excavées sont remplacées par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;
- L'enlèvement des câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;
- Le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès créés sur une profondeur de 40 centimètres et le remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres à proximité de l'installation.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont valorisés ou éliminés dans les filières dûment autorisées à cet effet.

L'ensemble des travaux de remise en état du site sera à la charge de l'exploitant du Parc Eolien.

Fait à Accolans, le 22/07/2021 Signature



Éoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 22 80 01 64 - info@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



www.h2air.fr



Chapitre 3 – PREUVE DE DEPOT D'ENVOI DU RESUME NON TECHNIQUE



Mairie d'Accolans,
Madame la Maire,
11 Grande rue
25250 Accolans

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2789 1

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Madame la Maire,

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec votre commune ainsi que les communes de Bournois, de Mancenans et Soye. Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Bournois,
Monsieur le Maire,
6 bis rue de l'Église
25250 Bournois

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2790 7

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec votre commune ainsi que les communes d'Accolans, de Mancenans et Soye. Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Mancenans,
Monsieur le Maire,
15 rue des Écoles
25250 Mancenans

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 27914

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec votre commune ainsi que les communes d'Accolans, de Bournois et Soye. Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens


www.h2air.fr



Mairie de Soye,
Monsieur le Maire,
9 place de l'Église
25250 Soye

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 27921

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec votre commune ainsi que les communes d'Accolans, de Bournois et de Mancenans. Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens


www.h2air.fr



Mairie d'Abbenans,
Monsieur le Maire,
16 rue de la Paix
25340 Abbenans

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2793 8

Objet : *Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)*

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens


www.h2air.fr



Mairie d'Appenans,
Monsieur le Maire,
9 place de la Fontaine
25250 Appenans

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2794 5

Objet : *Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)*

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens


www.h2air.fr



Mairie de Courchaton,
Monsieur le Maire,
2 rue de la Madeleine
70110 Courchaton

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2795 2

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



www.h2air.fr



Mairie d'Étrappe,
Monsieur le Maire,
13 rue Principale
25250 Étrappe

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2796 9

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



www.h2air.fr



Mairie de Fallon,
Monsieur le Maire,
1 rue de la Mairie
70110 Fallon

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2581 1

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Fontaine-lès-Clerval,
Monsieur le Maire,
14 rue Principale
25340 Fontaine-lès-Clerval

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2580 4

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Geney,
Monsieur le Maire,
1 place de la Mairie
25250 Geney

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2797 6

Objet : *Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)*

Réfèrent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Gondenans-Montby,
Monsieur le Maire,
2 Grande rue
25340 Gondenans-Montby

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 186 154 2798 3

Objet : *Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)*

Réfèrent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens

www.h2air.fr



Mairie de Grammont,
Madame la Maire,
Place de la Mairie
70110 Grammont

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 191 099 5696 5

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Madame la Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet



Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



Mairie de Pompierre-sur-Doubs,
Madame la Maire,
30 Grande rue
25340 Pompierre-sur-Doubs

Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 191099 5697 2

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référent du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Madame la Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entreront en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens





Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 191 099 5698 9

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référént du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Monsieur le Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entrerons en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



www.h2air.fr



Villers-lès-Nancy, le 15 janvier 2021,

LRAR n° 1A 191 099 5559 3

Objet : Projet éolien de Colchique sur les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye (25 250)

Référént du dossier : M. Silvère DALUZ, sdaluz@h2air.fr – 06 76 42 11 54

Madame la Maire,

Fondée à Amiens en 2008 par une équipe convaincue de la nécessité de répondre à la crise climatique, H2air est une PME française productrice d'électricité renouvelable indépendante. Elle s'appuie sur des collaborateurs expérimentés mettant leurs savoir-faire au service de projets éoliens et solaires. H2air et ses filiales H2air PX et H2air GT permettent de prendre en charge toutes les étapes de ses projets éoliens ou solaires, du développement à la gestion opérationnelle en passant par la construction.

Présent en région Bourgogne-Franche Comté et Grand-Est depuis 2008, deux parcs éoliens d'H2air de 5 et 6 éoliennes entrerons en construction en 2021, suivis en 2023 d'un troisième parc éolien de 11 machines.

Nous souhaitons par ce courrier attirer votre attention sur l'actualité du projet éolien de Colchique, initié en 2007 avec les communes d'Accolans, de Bournois, de Mancenans et Soye. Plusieurs études sur l'hydrogéologie, la biodiversité, le paysage et l'acoustique, ont permis de déterminer une implantation cohérente.

Composé de 11 éoliennes, le projet éolien de Colchique d'une puissance maximale de 36,8 MW, présentera, à lui seul, une production annuelle estimée à 84,7 GWh/an, ce qui correspond à la consommation énergétique de plus de 32 000 foyers français hors chauffage.

La demande d'autorisation environnementale du projet sera prochainement déposée auprès des services instructeurs du département du Doubs et de la région Bourgogne-Franche-Comté. Une fois cette phase d'examen aboutie, courant 2021, le projet sera soumis à une enquête publique pour une durée d'un mois. Enfin, sur la base des avis rendus tout au long de l'instruction, le Préfet du Doubs rendra sa décision à travers la prise d'un arrêté préfectoral.

En application de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique (ASAP), et dans la volonté d'informer au mieux les communes avoisinantes au projet, je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire du résumé non technique de l'étude d'impact sur l'environnement du projet, pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation.

Dans cette démarche de communication, nous sollicitons une rencontre afin de vous présenter le projet éolien de Colchique. Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Silvère DALUZ
Responsable du projet

Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Cailloux – 80000 AMIENS
+33(0)3 65 88 99 15 - est@h2air.fr
509 898 086 RCS Amiens



www.h2air.fr

DESTINATAIRE

MAIRIE d'ACCOLANS
Madame le maire
11 grande rue
25250 ACCOLANS

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2789 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE

MAIRIE de SOYE
Monsieur le maire
9 place de l'Eglise
25250 SOYE

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2792 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE

MAIRIE de BOURNOIS
Monsieur le maire
6 bis rue de l'Eglise
25250 BOURNOIS

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2790 7

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE

MAIRIE d'ABBENANS
Monsieur le maire
16 rue de la paix
25340 ABBENANS

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2793 8

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE

MAIRIE de MANCENANS
Monsieur le maire
15 rue des Ecoles
25250 MANCENANS

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2791 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE

MAIRIE d'APPENANS
Monsieur le maire
9 place de la fontaine
25250 APPENANS

Numéro de l'envoi: 1A 186 154 2794 5

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB

EXPÉDITEUR

H2air
Eoliennes des Colchiques
29 rue des Trois Gailloux
80000 AMIENS

LES AVANTAGES DU SERVICE SUIVI:
Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution:

- Par SMS: Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet: www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone:
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé): du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe): du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date: 14/01/21
LE 15/01/21

Prix: 16 € 153 € 458 €

Niveau de garantie: 16 € 153 € 458 €

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation. Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste. Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr. Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE
 MAIRIE de COURCHATON
 Monsieur le maire
 2 rue de la Madeleine
 70110 COURCHATON

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2795 2

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H53
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 MAIRIE de FONTAINE-LES-CLERY
 Monsieur le maire
 14 rue principale
 25340 FONTAINE-LES-CLERY

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2580 4

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H51
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 MAIRIE d'ETRAPPE
 Monsieur le maire
 13 rue principale
 25250 ETRAPPE

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2796 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H52
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 MAIRIE de GENEY
 Monsieur le maire
 1 place de la Mairie
 25250 GENEY

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2797 6

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H50
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 MAIRIE de FALLON
 Monsieur le maire
 1 rue de la Mairie
 70110 FALLON

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2581 1

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H52
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
 MAIRIE de GONDENVANS-MONTBY
 Monsieur le maire
 2 grande rue
 25340 GONDENVANS-MONTBY

Numéro de l'envoi : 1A 186 154 2798 3

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB EXPÉDITEUR

H2air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

Conserved ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.
 Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

Date : 14H48
 LE 15/01/21

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

DESTINATAIRE
MAIRIE de GRAMMONT
 Madame la maire
 place de la mairie
 25340 GRAMMONT

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 191 099 5696 5**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB
 EXPÉDITEUR
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

VILLERS-LES-NANCY
 15-1-2021
 15h30

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

54601 VILLERS LES NANCY BP

DEP Date : 14H48 Prix : CRBT :
 LE 15/01/21 9.25EUR RI

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE
MAIRIE d'UZELLE
 Madame la maire
 2 route de ? Isle-sur-le-Doubs
 25340 UZELLE

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 191 099 5559 3**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB
 EXPÉDITEUR
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

VILLERS-LES-NANCY
 15-1-2021
 15h30

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

54601 VILLERS LES NANCY BP

DEP Date : 14H45 Prix : CRBT :
 LE 15/01/21 9.25EUR RI

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

DESTINATAIRE
MAIRIE de POMPIERRE-SUR-DOUBS
 Madame la maire
 30 grande rue
 25340 POMPIERRE-SUR-DOUBS

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 191 099 5697 2**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB
 EXPÉDITEUR
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

VILLERS-LES-NANCY
 15-1-2021
 15h30

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

54601 VILLERS LES NANCY BP

DEP Date : 14H46 Prix : CRBT :
 LE 15/01/21 9.25EUR RI

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

provenance de :
~~Mairie de GONDEVANS-MONTBY~~
 Monsieur la maire
 2 grande rue
 25340 GONDEVANS-MONTBY

LA POSTE
 Numéro de l'AR : **RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 186 154 2798 3**

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

FRAB

présenté / Avisé le : 15/01/21
 distribué le : 15/01/21

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature : [Signature]

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

DESTINATAIRE
MAIRIE de RANG
 Monsieur la maire
 8 rue de la mairie
 25250 RANG

LA POSTE
 Numéro de l'envoi : **1A 191 099 5698 9**

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION

BAC-RNT-LB
 EXPÉDITEUR
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

VILLERS-LES-NANCY
 15-1-2021
 15h30

Les avantages du service suivi :
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

3 modes d'accès direct à l'information de distribution :

- Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC + prix d'un SMS).
- Sur internet : www.laposte.fr (consultation gratuite hors coût de connexion).
- Par téléphone :
 - Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) : du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.
 - Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) : du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

54601 VILLERS LES NANCY BP

DEP Date : 14H45 Prix : CRBT :
 LE 15/01/21 9.25EUR RI

Niveau de garantie : 16 € 153 € 458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de poste.
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de poste ou sur le site www.laposte.fr.

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez www.laposte.fr.

En provenance de :
~~Mairie d'UZELLE~~
 Madame la maire
 2 route de ? Isle-sur-le-Doubs
 25340 UZELLE

LA POSTE
 Numéro de l'AR : **RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RÉCEPTION
 AR 1A 191 099 5559 3**

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

FRAB

présenté / Avisé le : 15/01/21
 distribué le : 15/01/21

Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature : [Signature]

Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

En provenance de: ~~MAIRIE de COURCHATON~~
 Monsieur le maire
 2 rue de la Madeleine
 70110 COURCHATON

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2795 2

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

18-01-21

Signature

Signature facteur

En provenance de: ~~MAIRIE de GENEY~~
 Monsieur le maire
 1 place de la Mairie
 25250 GENEY

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2797 6

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

19-01-21

Signature

Signature facteur

En provenance de: ~~MAIRIE de FONTAINE-LES-CLERYVAL~~
 Monsieur le maire
 14 rue principale
 25340 FONTAINE-LES-CLERYVAL

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2580 4

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

19-01-21

Signature

Signature facteur

En provenance de: ~~MAIRIE d'APPENANS~~
 Monsieur le maire
 9 place de la Fontaine
 25250 APPENANS

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2794 5

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

19-01-21

Signature

Signature facteur

En provenance de: ~~MAIRIE de BOURNOIS~~
 Monsieur le maire
 6 bis rue de l'Eglise
 25250 BOURNOIS

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2790 7

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

18-01-21

Signature

Signature facteur

En provenance de: ~~MAIRIE de FALLON~~
 Monsieur le maire
 1 rue de la Mairie
 70110 FALLON

LA POSTE
 RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2581 1

BAC-RNT-LB
 H2air
 Eolienmes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS

18-01-21

Signature

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE de SOYE~~
 Monsieur le maire
 9 place de l'Eglise
 25250 SOYE

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2792 1

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2792 1

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE d'ABBENANS~~
 Monsieur le maire
 16 rue de la Paix
 25340 ABBENANS

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2793 8

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2793 8

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE d'ACCOLANS~~
 Madame le maire
 11 grande rue
 25250 ACCOLANS

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2789 1

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2789 1

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE d'ETRAPPE~~
 Monsieur le maire
 13 rue principale
 25250 ETRAPPE

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2796 9

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2796 9

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE de MANCENANS~~
 Monsieur le maire
 15 rue des Etables
 25250 MANCENANS

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2791 4

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 186 154 2791 4

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

provenance de: ~~MAIRIE de POMPIERRE-SUR-DOUBS~~
 Madame le maire
 30 grande rue
 25340 POMPIERRE-SUR-DOUBS

RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION
 Numéro de l'AR: AR 1A 191 099 5697 2

BAC-RNT-LB
 H2 air
 Ediennes des Colchiques
 29 rue des Trois Gailloux
 80000 AMIENS

LA POSTE
 Numéro de l'AR: AR 1A 191 099 5697 2

FRAB

Présenté / Avisé le: 18/01/21
 Distribué le: 18/01/21

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature facteur

En provenance de :
~~MAIRIE de GRAMMONT
 Madame le maire
 place de la mairie
 25240 GRAMMONT~~

Présenté / Avisé le : 21 / 07 / 11
 Distribué le : 21 / 07 / 11

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
[Signature]

Signature facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE
**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION**
 Numéro de l'AR : AR 1A 191 099 5696 5

BAC-RNT-LB
 H2 au

Renvoyer à
FRAB

Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS



En provenance de :
~~MAIRIE de RANG
 Monsieur le maire
 8 rue de la mairie
 25250 RANG~~

Présenté / Avisé le : 22 / 07 / 11
 Distribué le : 22 / 07 / 11

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
[Signature]

Signature facteur

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

LA POSTE
**RECOMMANDÉ :
 AVIS DE RECEPTION**
 Numéro de l'AR : AR 1A 191 099 5698 9

BAC-RNT-LB
 H2 au

Renvoyer à
FRAB

Eoliennes des Colchiques
 29 rue des Trois Cailloux
 80000 AMIENS





Chapitre 4 – AVIS ET ACCORDS CONSULTATIFS



Comme convenu avec M. Espagnet lors de nos récents échanges téléphoniques, veuillez trouver ci-joint notre dossier de demande d'entrée en concertation avec vos services.

Nous avons récemment appris que notre projet « BAC », situé sur les communes d'Accolans, Bournois, Soye et Mancenans (Doubs – 25), s'inscrit dans le volume de sécurité radar AMSR de la base Aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains (3100 pieds, cf. annexe).

Nous attirons votre attention sur le fait que ce projet avait, auparavant, reçu un avis favorable de pré-consultation (avis n° 423644 du 4 avril 2008) et n'avait alors fait l'objet d'aucune préconisation de votre part.

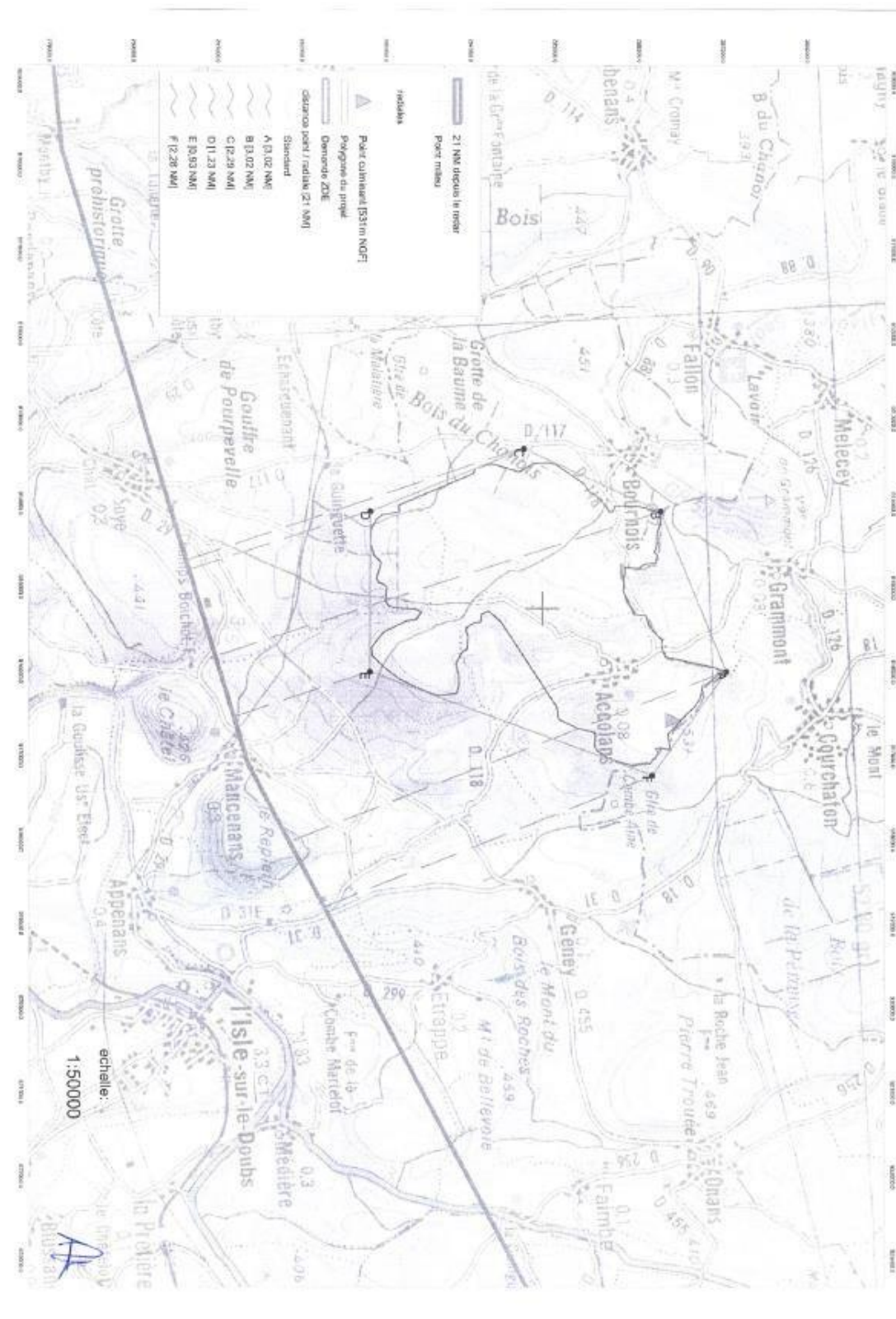
Aujourd'hui, nous apprenons au gré de la mise en place d'une ZDE par la Communauté de Communes des Isle sur le Doubs, que notre programme se situe entre 3,02 et 0,93 NM de la limite du secteur élevant l'AMSR de 3100 à 6300 ft.

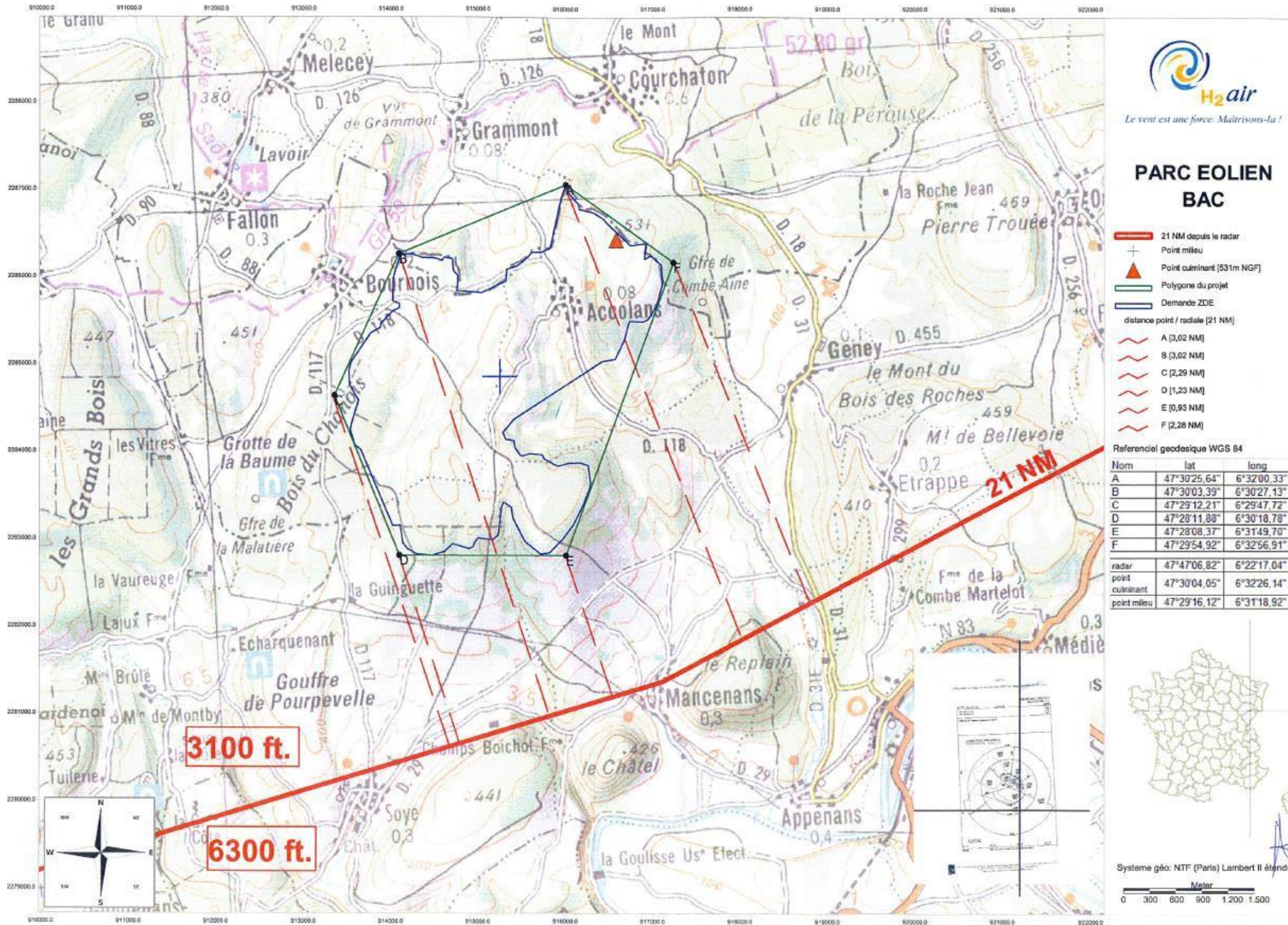
Afin de vous solliciter officiellement, nous formulons ici une demande de concertation avec vos services ayant pour objectif l'obtention d'un avis favorable de la Défense nationale pour l'installation, dans cette zone, d'aérogénérateurs d'une altitude sommitale de 706m NGF au titre de l'application d'une dégressivité linéaire entre deux plafonds AMSR incluant les Marges de Franchissement d'Obstacle (MFO) de 300m.

Toute l'équipe H2air reste à votre service afin de vous apporter tous les éléments nécessaires à la conduite de ce dossier. A ce titre n'hésitez pas à nous contacter.

Veuillez agréer M. Touzalin nos très respectueuses salutations,

Roy Mahfouz
président de la société H2AIR

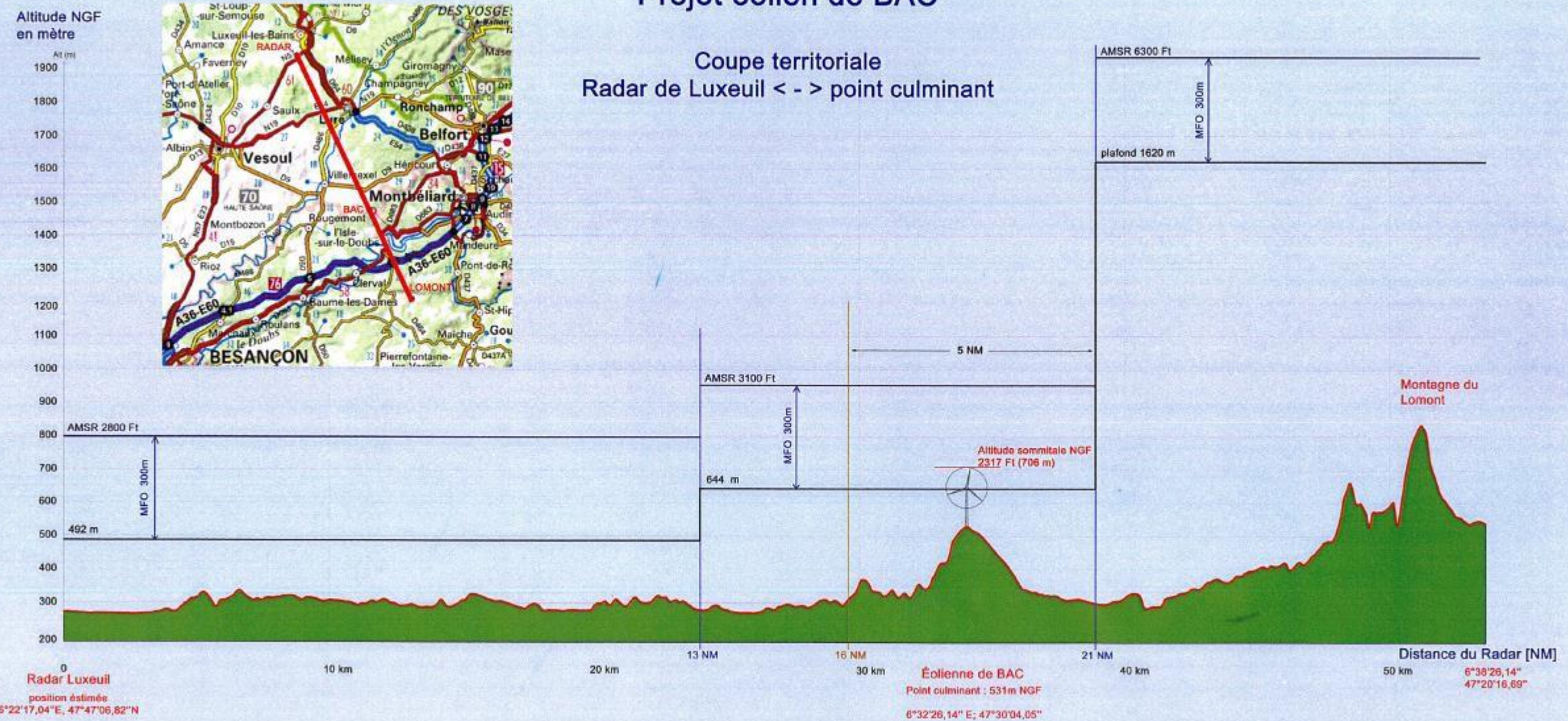






H2air Projet éolien de BAC

Coupe territoriale
Radar de Luxeuil < - > point culminant





FORMULAIRE OBLIGATOIRE
DEMANDE DE SERVITUDES AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE
UN SEUL POLYGONE D'ETUDE PAR FORMULAIRE

TOUT DOCUMENT COMPLEMENTAIRE EST INUTILE

Identifiant du DOSSIER			
Référence	423644 (04 AVR. 2008)	46101 (31 MARS 2010)	Date 01/07/2010
Identifiant du DEMANDEUR			
Raison sociale	H2AIR		
Adresse	11 RUE DE NOYON 80 000 AMIENS		
Correspondant (Prénom - Nom)	LOIC ESPAGNET		
N° de téléphone fixe (en France)	03 22 80 01 64		
N° de télécopie (en France)	03 22 72 61 84		
Courriel	LESPAGNET@H2AIR.FR		

Liste complète des communes concernées (NOM DE COMMUNE + Nom et n° de département)			N°
<i>Exemple:</i> BOURGES		Cher	18
	COMMUNES	DEPARTEMENT	N°
1.	ACCOLANS	DOUBS	25
2.	BOURNOIS	DOUBS	25
3.	HANCENANS	DOUBS	25
4.	SOYE	DOUBS	25
5.			
6.			
7.			
8.			
9.			

Identification exhaustive des points éoliens (coordonnées, altitude sol, hauteur éolienne)	
Hauteur envisagée des éoliennes (Mât + Rayon du tripale) =	175 mètres

LISTE COMPLETE DES POINTS DU POLYGONE D'ETUDE OU DE CHAQUE EOLIENNE OBLIGATOIREMENT EN DEGRES/MINUTES/SECONDES DANS LE REFERENTIEL GEODESIQUE WGS 84.			ALTIITUDE DU TERRAIN A CET EMPLACEMENT
Exemple : BOURGES (18) = N 47° 07' 30" E 002° 24' 30"			
	Latitude	Longitude \downarrow Rayer la mention inutile :	
A	N 47° 30' 25,64"	W/E 6° 32' 00,33"	486 mètres
B	N 47° 30' 03,39"	W/E 6° 30' 27,13"	468 mètres
C	N 47° 29' 12,21"	W/E 6° 29' 47,72"	450 mètres
D	N 47° 28' 11,88"	W/E 6° 30' 18,78"	463 mètres
E	N 47° 28' 08,37"	W/E 6° 31' 49,70"	456 mètres
F	N 47° 29' 54,92"	W/E 6° 32' 56,91"	445 mètres
G	N	W/E	mètres
H	N	W/E	mètres
Point milieu	N 47° 29' 16,12"	W/E 6° 31' 18,92"	510 mètres
Point le + élevé du polygone	N 47° 30' 04,05"	W/E 6° 32' 26,14"	531 mètres

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN EXTRAIT LISIBLE D'UNE CARTOGRAPHIE A L'ECHELLE 1/25.000 ou 1/50.000 DANS UN **FORMAT A4 UNIQUEMENT** AVEC DESSIN DU POLYGONE (COPIE FORTEMENT CONTRASTEE EN NOIR ET BLANC UNIQUEMENT).
(NE PAS NOIRCIR, GRISER, HACHURER OU COLORIER LE POLYGONE)



ARMÉE DE L'AIR

COMMANDEMENT DE LA DEFENSE AERIENNE
 ET DES OPERATIONS AERIENNES

ZONE AERIENNE DE DEFENSE NORD

SECTION ENVIRONNEMENT AERONAUTIQUE

Dossier suivi par :
 Aviateur Pion

Cinq-Mars-La-Pile, le **04 AVR. 2008**

N° **423644** /CDAOA/GATN

Cl :

Monsieur le Général adjoint territoire national
 au Général commandant de la défense aérienne
 et des opérations aériennes

à

Monsieur le directeur
 de la société WINPRON-DEVELOP
 170 rue Principale
 88130 SOCOURT

Objet : projet éolien dans le département du DOUBS (25).

Références : - votre courrier du 07 novembre 2007,
 - instruction n° 20700/DNA du 16 novembre 2000.

Monsieur le directeur,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet éolien situé sur les communes de ACCOLANS, BOURNOIS (25), transmis par courrier cité en première référence, j'ai l'honneur de vous informer que je n'émetts aucune objection à sa réalisation.

Cependant, compte tenu de la hauteur totale hors sol des éoliennes, le demandeur devra prévoir un balisage "diurne et nocturne" conformément à l'instruction citée en dernière référence.

En conséquence, le demandeur devra s'adresser à la direction de l'aviation civile nord-est située à ENTZHEIM (67) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à son projet.

...



- 2 -

Dans l'éventualité où votre projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle consultation.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération très distinguée.



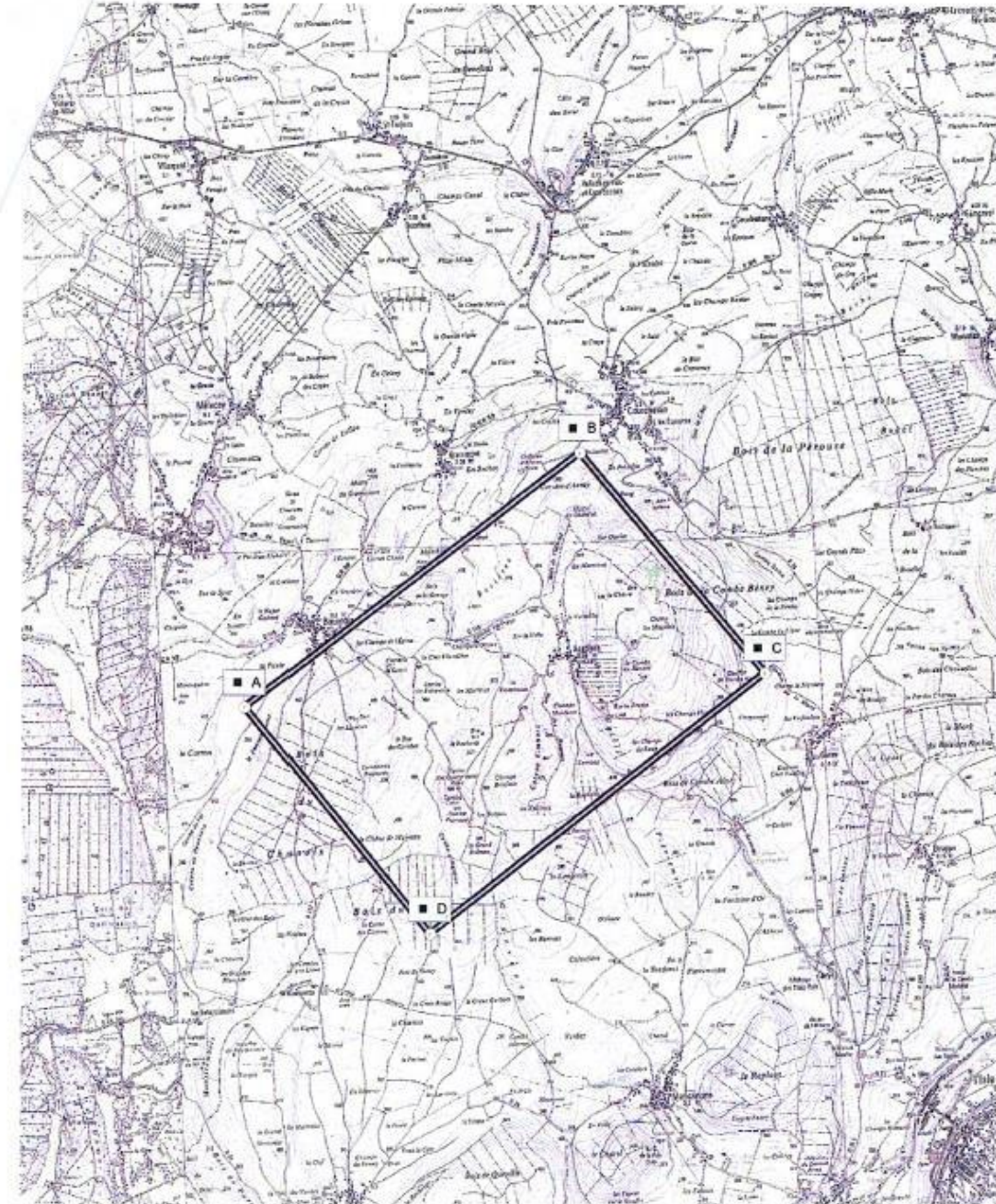
Le Général de brigade aérienne Olivier Allard
Général Adjoint à l'Armée Nationale

Copie à :

- Monsieur le directeur de l'aviation civile nord-est
Aéroport de Strasbourg Entzheim
67960 ENTZHEIM

- Monsieur le délégué militaire départemental
Quartier Ruty
Rue Bersot
B.P. 25
25998 BESANCON CEDEX

7410 NORTH Section environnement aéronautique - RP 79 - 17110 (IND) MAPS I & P1 F



OrtoExploreur 3D - Copyright IGN - Projection Lambert II étendu / NTF - Echelle 1:50000
FFRP pour les itinéraires et sentiers de randonnées GR®, GRP®, PR®

1 km

Ann



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COMMANDEMENT DE LA DÉFENSE AÉRIENNE ET DES OPÉRATIONS AÉRIENNES

Zone aérienne de défense Nord
Section environnement aéronautique
Dossier suivi par :
- Cal Noémie Pion,
- Lcl Jean-François Touzalin

Cinq-Mars-La-Pile, le 31 MARS 2010
N° /DEF/CDAOA/GATN
46101

Le général de division aérienne
Patrick Charaix
Général adjoint territoire national
au général commandant la défense
aérienne et les opérations aériennes
à
Monsieur le Président
De la Communauté des Communes
des Isles du Doubs
68 bis rue du Mogny
25250 L'Isle sur Doubs

OBJET : zone de développement éolien dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône (70).

REFERENCES : a) votre lettre du 22 février 2010,
b) décret du 21 août 2008 portant délégation de signature,
c) circulaire et arrêté du 25 juillet 1990 relatifs aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation,
d) arrêté du 28 août 2006 relatif à l'établissement des procédures de départ, d'arrivée, d'attente, d'approche aux instruments, des minimums opérationnels et à la présentation des cartes associées.

PIECE JOINTE : une annexe.

Monsieur le Président,

Après consultation des différents organismes de la Défense concernés par votre projet de zone de développement éolien (ZDE) sur les communes de ACCOLANS, BOURNOIS, MANCENANS et SOYE (25) et GRAMMONT et COURCHATON (70) transmis par courrier de référence, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance la constatation suivante.

1 Référence : NOR DEF D 0818496 D
2 Références : NOR EQUA 9600 474 A et NOR EQUA 9000 475 C
3 Référence : NOR EQUA 0601280 A

Zone aérienne de défense Nord - Section environnement aéronautique - BP 29 - 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 - PNIA : 811 924 27 92 - Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

Votre projet s'inscrit dans le volume de sécurité radar AMSR de la Base Aérienne 116 de Luxeuil-les-Bains (3100 pieds, cf. annexe).

Ce volume a pour vocation d'assurer une marge de franchissement réglementaire de 300 mètres au-dessus de tout obstacle et de permettre le guidage et la surveillance radar en toutes conditions jusqu'à l'altitude publiée.

L'altitude sommitale des aérogénérateurs, pales à la verticale, est donc limitée à 644 mètres NGE.

En conséquence, l'autorisation de la Défense pour l'implantation de parcs éoliens sera assujettie au respect de cette limitation.

Mes services (cf. coordonnées en bas de page) se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Cet avis reste valable dès lors qu'aucune évolution, notamment d'ordre réglementaire ou aéronautique, ne modifie l'environnement ou l'utilisation de l'espace aérien dans la zone concernée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Par intérim, le Général de division aérienne Olivier Allard,
Commandant en second le CDAOA



COPIES :

- Monsieur le commandant de la Base aérienne 116
(à l'attention du commandant de l'ESCA 1C.116)
70301 LUXEUIL LES BAINS Air

- Monsieur le délégué militaire départemental
du Doubs
Quartier Ruty
65 rue Berçot
25041 BESANÇON CEDEX

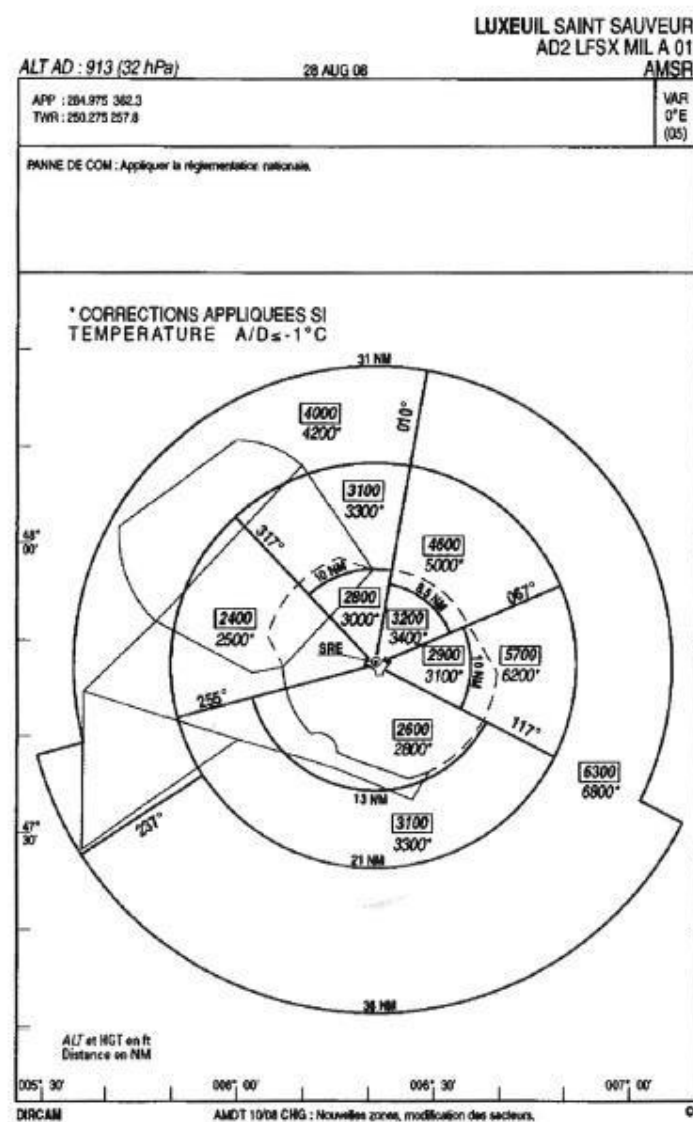
- Archives ZAD Nord (BR 232)

Zone aérienne de défense Nord - Section environnement aéronautique - BP 29 - 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 - PNIA : 811 924 27 92 - Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr



ANNEXE

Cartographie du volume de sécurité radar AMSR de Luxeuil-les-Bains (3100 pieds)



Zone aérienne de défense Nord - Section environnement aéronautique - BP 29 - 37130 CINQ MARS LA PILE
Tél : 02 47 96 19 92 - PNLIA : 811 924 27 92 - Fax : 02 47 96 28 16
Email : envaero.zad-nord.ba927@inet.air.defense.gouv.fr

FORMULAIRE OBLIGATOIRE
DEMANDE DE SERVITUDES AUPRES DU MINISTERE DE LA DEFENSE

UN SEUL POLYGONE D'ETUDE PAR FORMULAIRE

TOUT DOCUMENT COMPLEMENTAIRE EST INUTILE

Identifiant du DOSSIER		
Référence		Date
Identifiant du DEMANDEUR		
Raison sociale		
Adresse		
Correspondant (Prénom - Nom)		
N° de téléphone fixe (en France)		
N° de télécopie (en France)		
Courriel		

Liste complète des communes concernées (NOM DE COMMUNE + Nom et n° de département)			N°
Exemple: BOURGES		Cher	18
COMMUNES		DEPARTEMENT	N°
1. ACCOLAINS		DOUBS	25
2. BOURNOIS		DOUBS	25
3. MANCEMANS		DOUBS	25
4. SOYE		DOUBS	25
5. GRAMMONT		HAUTE-SAONE	70
6. COURCHATON		HAUTE-SAONE	70
7.			
8.			
9.			

Identification exhaustive des points éoliens (coordonnées, altitude sol, hauteur éolienne)
Hauteur envisagée des éoliennes (Mât + Rayon du tripale) = 150 mètres

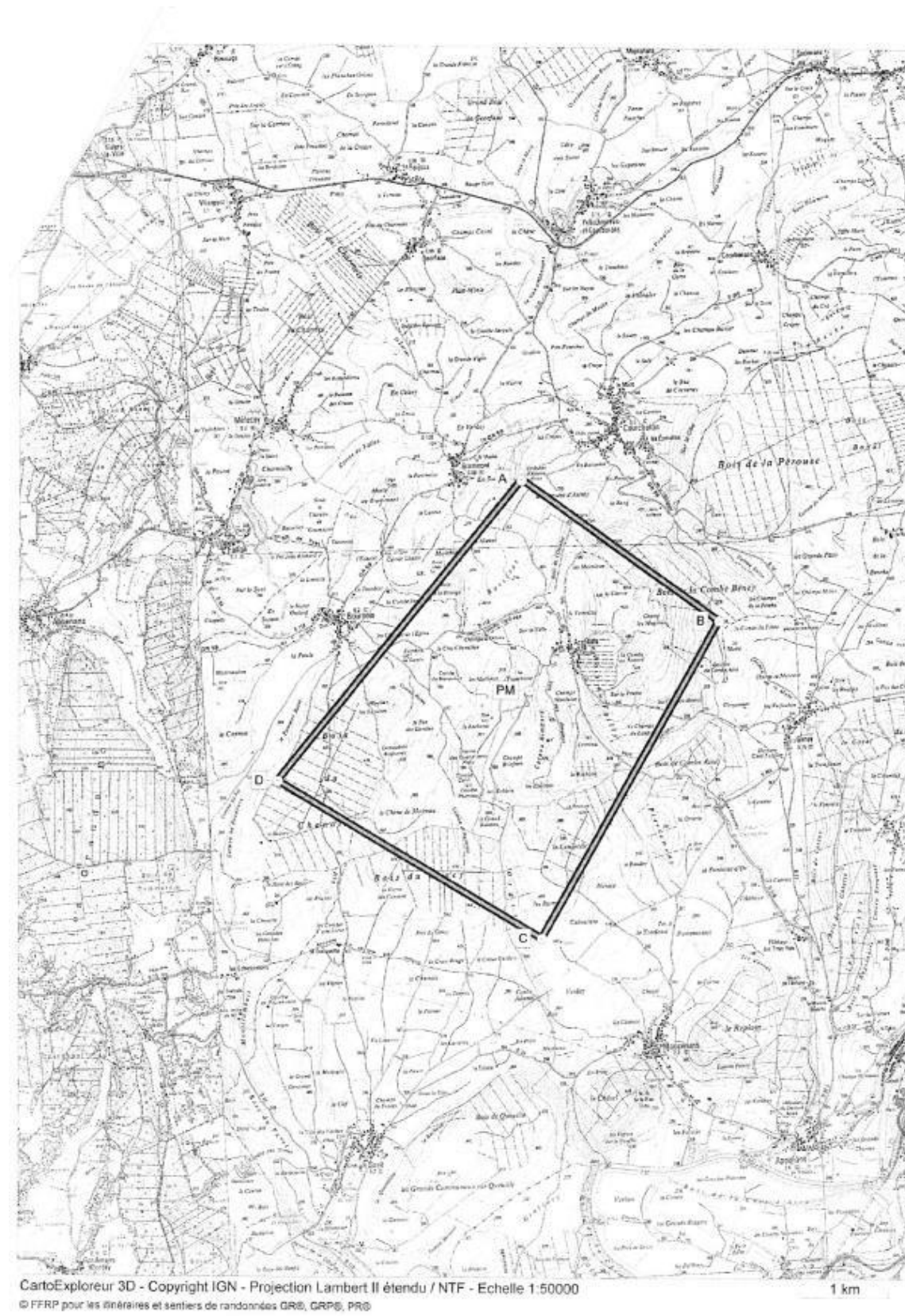
LISTE COMPLETE DES POINTS DU POLYGONE D'ETUDE OU DE CHAQUE EOLIENNE OBLIGATOIREMENT EN DEGRES/MINUTES/SECONDES DANS LE REFERENTIEL GEODESIQUE WGS 84.

Exemple : BOURGES (18) = N 47° 07' 30" E 002° 24' 30"

	Latitude	Longitude + Rayer la mention inutile :	ALTITUDE DU TERRAIN A CET EMPLACEMENT
A	N 47° 30' 43"	W/E 6° 31' 34"	343 mètres
B	N 47° 29' 48"	W/E 6° 33' 18"	434 mètres
C	N 47° 27' 54"	W/E 6° 31' 33"	434 mètres
D	N 47° 28' 56"	W/E 6° 29' 14"	418 mètres
E	N	W/E	mètres
F	N	W/E	mètres
G	N	W/E	mètres
H	N	W/E	mètres
Point milieu	N 47° 23' 26"	W/E 6° 31' 33"	468 mètres
Point le + élevé du polygone	N 47° 30' 04"	W/E 6° 32' 26"	531 mètres

JOINDRE IMPERATIVEMENT UN EXTRAIT LISIBLE D'UNE CARTOGRAPHIE A L'ECHELLE 1/25.000 ou 1/50.000 DANS UN FORMAT A4 UNIQUEMENT AVEC DESSIN DU POLYGONE (COPIE FORTEMENT CONTRASTEE EN NOIR ET BLANC UNIQUEMENT). (NE PAS NOIRCIR, GRISER, HACHURER OU COLORIER LE POLYGONE)

EN FONCTION DE LA NATURE DES SERVITUDES UN POSITIONNEMENT EXACT DES OBSTACLES POURRA ETRE DEMANDE PAR UN ORGANISME DE LA DEFENSE ET SERA OBLIGATOIRE POUR POUVOIR OBTENIR UNE REPONSE PRECISE ET COMPLETE.





Villacoublay, le **15 AVR. 2021**
N°434 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP

Le général de brigade aérienne Etienne Herfeld
directeur de la circulation aérienne militaire

à

Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de
Bourgogne-Franche-Comté

OBJET : Construction et exploitation d'un parc éolien dans le
département du Doubs (25).

RÉFÉRENCES : liste en annexe.

PIÈCE JOINTE : une annexe.

Monsieur le directeur,

Par courriel de référence g), vous sollicitez l'autorisation du ministère des armées dans le cadre de la procédure « autorisation environnementale unique » pour la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant onze aérogénérateurs d'une hauteur hors tout, pale haute à la verticale, de 139 à 178 mètres sur le territoire des communes d'Accolans, Bournois, Mancenans et Soye (25).

Après consultation des différents organismes concernés des forces armées, il ressort que ce projet, du point de vue des contraintes aéronautiques, se situe dans le secteur de la hauteur minimale de guidage (HMG à 2500 pieds) de l'aérodrome de Luxeuil-Saint-Sauveur. Cette hauteur a pour vocation d'assurer une marge de franchissement réglementaire de 300 mètres (majorée de la correction due aux basses températures : 73 m dans ce cas) au-dessus de tout obstacle et de permettre le guidage et la surveillance radar en toutes conditions jusqu'à l'altitude publiée. L'altitude sommitale des aérogénérateurs, pale haute à la verticale, est donc limitée à 662,8 mètres NGF, valeur respectée par le projet.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer qu'au titre de l'article R.244-1 du code de l'aviation civile, je donne mon autorisation pour sa réalisation sous réserve que chaque éolienne soit équipée de balisages diurne et nocturne, en application de l'arrêté de référence e), conformément aux spécifications de l'arrêté de référence f).

Par ailleurs, je donne mon autorisation pour son exploitation conformément aux dispositions de l'arrêté de référence d).

À des fins de suivi des dossiers, je vous demande de bien vouloir tenir informé le commandement de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile de la décision préfectorale.

Dans l'hypothèse d'une acceptation de ce projet et afin de procéder à l'inscription de ces obstacles sur les publications d'information aéronautique, je vous prie d'informer le porteur qu'il devra faire connaître à la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Nord de Cinq-Mars-la-Pile ainsi qu'à la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est située à Entzheim (67) :

- les différentes étapes conduisant à la mise en service opérationnel du parc éolien (déclaration d'ouverture et de fin de chantier) ;
- pour chacune des éoliennes : les positions géographiques exactes en coordonnées WGS84 (degrés, minutes, secondes), l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout (pales comprises).

Enfin, je vous prie d'attirer son attention sur le fait que se soustraire à ces obligations engagerait sa responsabilité pénale en cas de collision avec un aéronef.

Dans l'éventualité où ce projet subirait des modifications postérieures au présent courrier, il devra systématiquement faire l'objet d'une nouvelle demande.

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le directeur de la sécurité aéronautique d'État
et par délégation,
le général de brigade aérienne Etienne Herfeld,
directeur de la circulation aérienne militaire.



ANNEXE de la lettre n°1134 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/NP du 15 AVR. 2021

Références

- a) code de l'aviation civile notamment son article R.244-1 ;
- b) code de l'environnement notamment son article R.181-32 ;
- c) arrêté du 03 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'État² ;
- d) arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement³, modifié ;
- e) arrêté du 25 juillet 1990 relatif aux installations dont l'établissement à l'extérieur des zones grevées de servitudes aéronautiques de dégagement est soumis à autorisation⁴ ;
- f) arrêté du 23 avril 2018 relatif à la réalisation du balisage des obstacles à la navigation aérienne⁵ ;
- g) votre courriel du 22 février 2021 (réf. AIOT: 0100000183_Parc éolien des Colchiques).

¹ NOR DEF1308371A
² NOR DEV1119348A
³ NOR EQUA9000474A
⁵ NOR TRAA1809923A

LISTE DE DIFFUSION

DESTINATAIRES :

- Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté.
A l'attention de Monsieur Vincent MENEGAIN
vincent.menegain@developpement-durable.gouv.fr

COPIES :

- Monsieur le directeur de la sécurité de l'aviation civile Nord-Est.
snia-urba-lyon-bf@aviation-civile.gouv.fr / dsac-ne-eoliennes-bf@aviation-civile.gouv.fr
- Monsieur le délégué militaire départemental du Doubs.
dmd25.sec.fct@intra.def.gouv.fr
- Monsieur le chef d'Etat-Major de Zone de Défense Nord-Est.
emzd-metz.cmi.fct@intra.def.gouv.fr
- Archives DSAÉ/DIRCAM.
- Archives SDRCAM Nord (BR_0350_2021).



Mairie Accolans
Grande Rue
25 250 Accolans
Tel/Fax : 03 81 92 78 72
mairie.accolans@gmail.com

Accolans le 29 mai 2010
Monsieur Silvère DALUZ
H2AIR

Attestation

Je soussigné Gérard GALLECIER Maire d'ACCOLANS, atteste que sa commune qui fait partie du siveu eau de l'Abbaye des Trois Rois est située dans la zone de protection du captage de l'Abbaye, commune de Mancenans.

Ce fait constitue la seule servitude de la commune d'ACCOLANS.


Le Maire
G. GALLECIER



Mairie d'ACCOLANS
mairie.accolans@gmail.com

DEPARTEMENT DU DOUBS
Canton de l'Isle-sur-le Doubs

MAIRIE
DE

GENEY
25250

Tél. : 03 81 96 80 62

GENEY, 4 juin 2010

Le Maire de Geney
25 250 GENEY
à
Mr Sylvère DA LUZ
Société H2 air

Objet : Périmètre de protection source Abbaye des 3 ROIS

Monsieur :

Veillez trouver ci-joint la carte du périmètre de protection de la source défini par l'hydrogéologue

Je vous en souhaite bonne réception et vous adresse mes meilleures Salutations.

Le Président du Syndicat des 3 ROIS : D. MANGIN







Mairie
Rue de l'Eglise
25250 BOURNOIS

Tel. / Fax : 03 81 92 87 83
Mel : mairie.bournois@orange.fr

H2air
M. Silvère DALUZ
7 rue de la Chapelle
54740 BENNEY

BOURNOIS le 19/01/2009

Objet : votre lettre du 9/01/2009 – projet éolien "les isles du Doubs"
Servitudes

Monsieur,

Suite à votre courrier cité en objet, je vous informe qu'il n'y a aucune servitudes sur la commune :

Ni de protection de captage d'eau, ni de servitudes liées au sol (passages de conduites, gazoduc, lignes électriques enfouies...), ni de servitude liées à l'environnement aérien.

La seule chose qui nous concerne est la carrière, dont vous possédez déjà les éléments.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations distinguées et vous envoie à mon tour, mes vœux de bonne année.

Le Maire,
Raymond BOBY

Monsieur Roger MOUROT
Maire
9 place de l'église
25250 SOYE

SOYE, le 19/05/2010

Monsieur,

Suite à votre demande, je vous fais parvenir une copie de notre carte communale. Nous avons eu quelques petits soucis pour établir la photocopie.

En vous souhaitant bonne réception de ce document, et restant à votre disposition,

Recevez, Monsieur, l'assurance de mes meilleures salutations.

Le Maire,



SOUS - PRÉFECTURE
- 3 OCT. 2003
MONTBÉLIARD

25 250 SOYE
Département du Doubs

Carte Communale
Plan du secteur urbanisé
Ech 1 : 2 500

Vu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral de
ce jour.
Besançon, le 24 NOV. 2003
Le Chef de Bureau,

M. QUENOT

Dossier d'approbation

Vu pour être annexé à notre délibération
du 12/09/2003

Le Maire,



19.01.001.001.001
19.01.001.001.001
19.01.001.001.001
19.01.001.001.001

LEGENDE

Réseaux

- Regard avec grille
- Regard avec tampon
- Réseau existant eaux pluviales
- Collecteur existant d'eaux usées

Servitude d'alignement

- Linéaire des espaces soumis au plan d'alignement
- 117 - plan d'alignement du 24 septembre 1917
- 29 - plan d'alignement du 24 septembre 1917

Périmètre de protection des activités agricoles

Servitude de protection des Monuments Historiques

Périmètre urbanisable

NOTA

Ce présent document d'étude est réalisé d'après les plans cadastraux de la commune de Soye, numérisés puis assemblés et mis à jour ; C'est une image raster. La trame parcellaire ne peut que traduire une valeur indicative ; elle ne peut en aucun cas renseigner les dimensions exactes de l'espace. De même, le positionnement des réseaux est établi relativement aux documents existants transmis par la Mairie de Soye ; Il n'a qu'une valeur indicative.





Département du Doubs
 MAIRIE
 de
MANCENANS
 25250



H2AIR
Mr Silvère DALUZ
 7 rue de la Chapelle

54740 BENNEY

Mancenans, le 19 janvier 2009

Objet : Demande de document de servitudes

Projet éolien « les Isles du Doubs »

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier reçu le 15 janvier,

Je vous signale qu'il n'y a pas de servitude, à ma connaissance, concernant la zone d'implantation (en orange sur le plan).

Je n'ai pas connaissance des servitudes liées à l'environnement aérien.

Je vous joins le plan de zonage pipeline, réseau le plus proche du site.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Rémy ETIGNARD

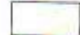


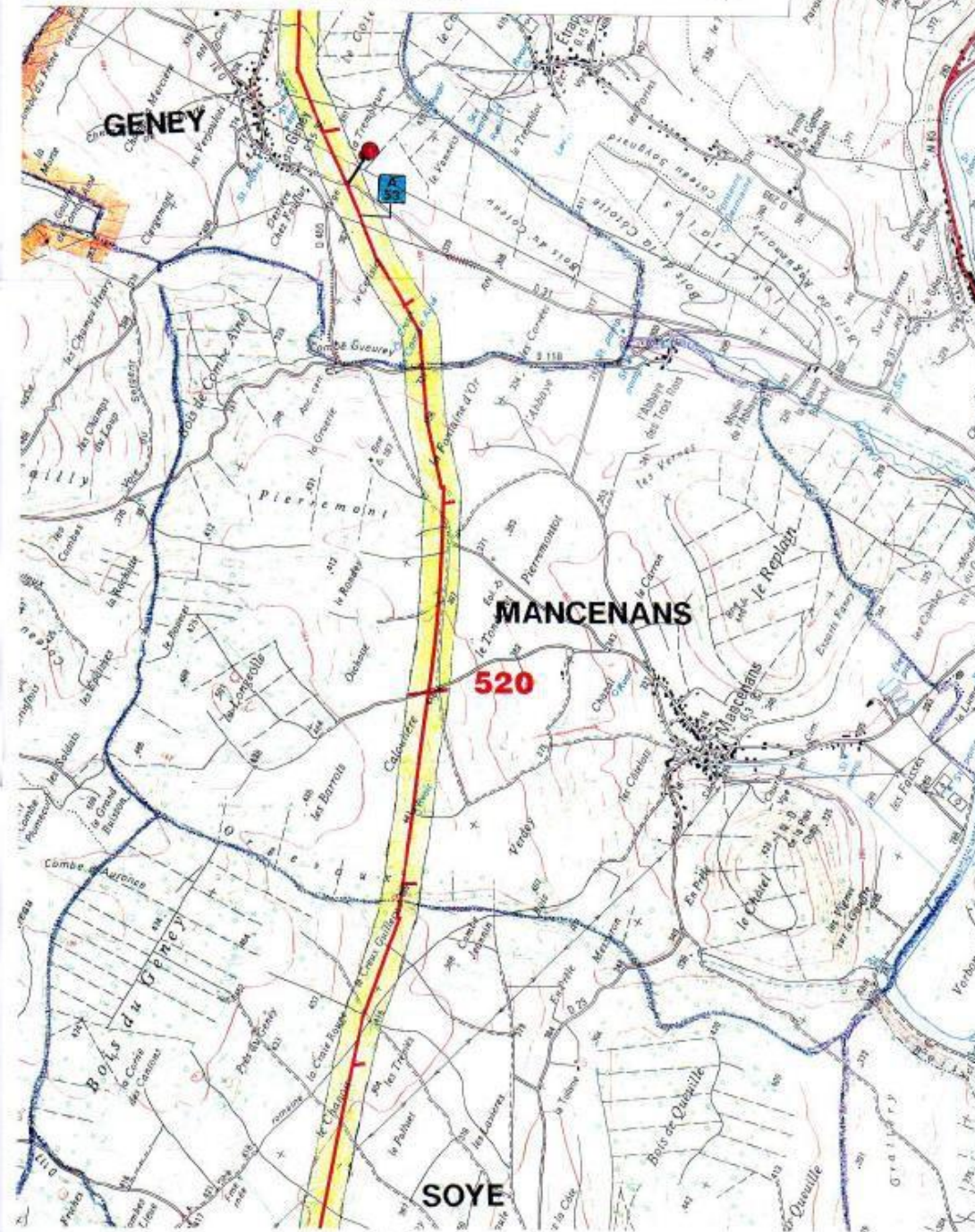

SPSE Société du Pipeline Sud-Européen

Commune de : **MANCENANS**

PLAN DE ZONAGE PIPELINE

Echelle : 1/25000^{ème}

 Zone d'implantation soumise à déclaration





Direction interrégionale
Nord-Est
Centre météorologique
interrégional

Park d'Innovation, BP 50120
Boulevard Gottlieb d'Andernach
67203 Illkirch cedex
Tél : 03 88 40 42 42
Fax : 03 88 07 84 84
Téléc : 03 88 07 84 84

15/11/2007

Win : pro
À l'attention de Monsieur S. DALUZ

170 rue Principale
88130 SOCOURT

Références à rappeler N° 1546 /MMAB
Affaire suivie par Annick Blanck
■ 03 88 40 42 35

OBJET : Projet de parc éolien sur les communes de Accolans (25250) et Bournois (25250)

REF. : Votre courrier du 9 novembre 2007

Monsieur,

Dans votre courrier cité en référence, vous avez sollicité l'avis de Météo-France sur un projet de parc éolien sur les communes d'Accolans et Bournois dans le département du Doubs (25).

Les points qui forment le périmètre de la zone d'étude sont situés comme suit :

Dpt	Commune	Pt	X (Lamb II)	Y (Lamb II)	Dh radar (Km)
25	Bournois	A	0 912,685	2 285,130	42,2
25	Courchaton	B	0 916,095	2 287,740	39,8
25	Geney	C	0 918,015	2 285,470	37,2
25	Soye	D	0 914,585	2 282,800	39,8

Dh radar est la distance horizontale, exprimée en Km, séparant le radar hydrométéorologique exploité par Météo-France à Montancy du point le plus proche de la zone d'étude.
Le radar est situé aux coordonnées (Lambert II étendu) : (X = 0 953,410 ; Y = 2 273,750).

Pour information

La proximité d'éoliennes est de nature à perturber le fonctionnement d'un radar hydrométéorologique par simple occultation du faisceau ainsi que par pollution du signal Doppler. Ceci a conduit Météo-France à soumettre les recommandations suivantes à L'Agence Nationale des FRéquences (ANFR) pour l'implantation de parcs d'éoliennes :

- Implantation impossible dans un cercle de 5 km de rayon centré sur le radar.
- Implantation dans la couronne comprise entre 5 km et 20 km du radar soumise à coordination avec Météo-France.
- Implantation libre au-delà.

Météo-France
17, rue de l'Observatoire
91191 Evry-Courcouronnes

Météo-France
17, rue de l'Observatoire
91191 Evry-Courcouronnes

Météo-France, certifié ISO 9001-2000 par BVQI

Conclusion

La zone d'étude se trouvant au-delà de la distance de gêne fixée à 20 Km, Météo-France n'a aucune objection à formuler sur le projet.

Je reste à votre disposition pour tout autre renseignement et vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La responsable réseau et équipement technique

Annick Blanck
Annick Blanck



Ministère de l'Écologie,
du Développement et
de l'Aménagement
durables



WIN : PRO
170, rue Principale
88130 SOCCOURT

direction générale
de l'Aviation civile

Entzheim, le 4 janvier 2008

direction
de l'Aviation civile
Nord-Est

Objet : Projet de parc éolien dans le Doubs
v/référence :
n/référence : **25-0711-265** (DSR/RA.EOL0826417)
affaire suivie par : Francis Woessner

département Surveillance
et Régulation

division Régulation
aéroportuaire

études éoliennes

Monsieur,

Par votre courrier en date du 7 novembre 2007, vous souhaitez obtenir des informations concernant les contraintes aéronautiques afférentes au projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de Bournois et Accolanges dans le département du Doubs.

A ce jour, le site retenu par cette étude n'est concerné par aucune servitude aéronautique et par aucun projet d'intérêt général relevant du domaine de compétence de l'Aviation civile. En conséquence, la direction de l'Aviation civile nord-est n'a aucune remarque particulière à formuler.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Francis WOESSNER
Assistant division Régulation aéroportuaire

Direction de l'Aviation civile
Aéroport international
Strasbourg Entzheim
67836 TANNERIES CEDEX
tel : 03 88 59 64 03
fax : 03 88 59 64 40
mél : eolienmes.cacne
@aviation-civile.gouv.fr

Copie : SNAUNE (ca611)
ZAD N



Direction EST
Unité de Nuits St Georges 7 rue Aristide Briand
21700 Nuits St Georges

H2 AIR
Monsieur Silvère DALUZ
7 rue de la Chapelle
54740 BENNEY

Nuits Saint Georges, le 23 mars 2009

Référence : DEST/SII/01/09/073/CG/DD

Objet : Consultation préalable au développement d'un parc éolien
Accolans et Bournois

Monsieur,

En réponse à votre lettre du 12 mars 2009 relative à une demande de renseignements sur nos servitudes radioélectriques, j'ai l'honneur de vous informer que nous n'avons pas de servitudes sur les zones concernées par votre étude.

Veillez agréer, Monsieur, mes cordiales salutations.

Didier DANEL
Responsable Parc de Sites



TDF - SAS au capital de 168 956 512 EUR
SIREN 342 404 399 RCS Nanterre
Siège social : 106, avenue Marx Dormoy
92541 Montrouge cedex - France
Tél: 33 (0)1 55 85 10 00 - Fax 33 (0)1 55 95 20 00 - www.tdf.fr



Silvere Daluz

De: MALINGUE Marie Andrée [MALINGUE@anfr.fr]
Envoyé: 01 June 2010 09:58
À: sdaluz@h2air.fr
Cc: servitudes
Objet: Projet éolien des du Doubs

Réf. ANFR/DGNE/SIS/0145-10

Bonjour,

En réponse à votre courrier cité en objet, je vous rappelle qu'il existe une base de données des servitudes disponible sur le site Internet de l'ANFR. Cette base de données vous permet d'effectuer directement des requêtes et d'obtenir le répertoire des servitudes correspondant à une commune ou un département et les coordonnées des gestionnaires sans passer par notre service. Je vous rappelle les login et mot de passe nécessaire à la connexion sur le site <http://www.anfr.fr/index.php?cat=servitudes>.

Login: h2air (en minuscules et sans espace) et votre mot de passe : BOLE212 (majuscule et sans espace) Bien respecter la syntaxe.

ATTENTION

La requête sur le nom de commune ne fonctionne qu'avec le libellé exact contenu dans la base de données (majuscule, tiret au lieu d'espace etc.)

Nous avons mis en place une aide à la saisie qui propose une liste de commune après avoir tapé les premières lettres de la commune. Pour que cette aide fonctionne il faut autoriser les « pop-up » pour ce site. Sans cette option, on peut saisir un nom de commune qui n'est pas reconnu par l'application et le résultat renvoyé est nul alors qu'en fait la commune est grevée par des servitudes. On peut également s'affranchir de ce problème en utilisant uniquement les recherches par code INSEE.

Pour des renseignements plus complets (tracé exact des servitudes, contraintes existantes à l'intérieur des zones de servitudes), les documents d'urbanisme sont consultables auprès des DDE et des mairies. En effet, l'ANFR notifie systématiquement les plans et décrets de servitudes aux DDE et aux préfetures (en charge de la diffusion aux mairies) pour que soient mis à jour les documents d'urbanisme.

Vous pouvez également vous rapprocher des gestionnaires des servitudes dont les coordonnées vous sont fournies sur le site de l'ANFR.

Cordialement,

ANFR pôle Brest
☎ 02 98 34 12 00


Agence Nationale des Fréquences